

Arrêté n° DO-R21-0100

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°2019/DS/DGAAD/Voirie/03 portant délégation de signature,
Vu l'arrêté de M. Président du Conseil Général du Nord n° 2020-0847 en date du 07 octobre 2020 relatif à la mise en place des barrières de dégel pour la période hivernale 2020-2021 dans le département du Nord,
Vu le préavis de pose de barrières de dégel pour le département du Nord en date du 12 février 2021
Vu l'arrêté de pose des barrières de dégel en date du 15 février 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du vendredi 19 février 2021 à 13 heures, les barrières de dégel seront **levées** sur l'ensemble du réseau routier départemental.

ARTICLE 2 : M. le Directeur chargé de la voirie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

M. le Préfet du NORD

MM. les Sous-Préfets des arrondissements d'AVESNES-SUR-HELPE, CAMBRAI, DOUAI, DUNKERQUE et VALENCIENNES,

M. les responsables des ARRONDISSEMENTS ROUTIERS d'AVESNES-SUR-HELPE, CAMBRAI, DOUAI, DUNKERQUE et VALENCIENNES,

M. les responsables des AGENCES ROUTIERES DE L'AVESNOIS, CAMBRESIS, PEVELE HAINAUT, FLANDRES,

M. le Lieutenant-Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,

M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

M. le Directeur des Transports Départementaux,

M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.,

M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers.

Fait à Lille, le 18 février 2021

Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,

Le Responsable de service Entretien et Exploitation
de la Route



Monsieur Christophe DELBEQUE